



Déclaration liminaire CTL

du 4 Avril 2019

Monsieur le Directeur de la DIS,

Alors que l'heure est grave, **que la DIS va disparaître au 1^{er} Septembre 2020**, que le gouvernement a annoncé sa réforme sur la Fonction Publique, que la RIFSEEP va entrer en vigueur au premier janvier prochain (avec la prime individuelle au mérite !!!), que la DG va mettre en place sa géographie revisitée, nous, **nous allons discuter de l'avant dernier bilan de la DIS...**

En ce qui concerne la réforme de la Fonction Publique : *Solidaires Finances Publiques* rappelle son attachement au statut de la fonction publique, qui est le système de recrutement le moins inégalitaire.

L'objectif du gouvernement est de transformer l'administration publique en une entreprise privée. Il n'y aura plus de fonctionnaires ou alors seulement pour une élite, bien choisie, qui tournera au gré des politiques en place. Ce projet de loi de la fonction publique s'inscrit dans le cadre d'un projet global de destruction du modèle social français.

C'est une réforme purement idéologique !!!

Car vous le savez : contrairement à ce que l'on dit trop souvent, l'emploi à vie n'existe pas dans la Fonction Publique.

Si un agent public est nommé sur un emploi permanent, il ne peut pas être licencié par suppression de son emploi. En revanche, on peut supprimer des emplois budgétaires par la loi de finances. Cela a déjà été fait en 1947, des cadres ayant été licenciés. Et je ne m'arrêterai pas sur les licenciements disciplinaires, qui sont évidemment possibles et qui se produisent chaque année.

Remplacer des fonctionnaires statutaires par des contractuels au prétexte de faire des économies est un argument fallacieux : ils coûtent plus cher.

La réforme va permettre de recruter dans la Haute Fonction Publique des personnalités venant du privé.

Dans le même temps, on limite le nombre de passage aux concours de catégorie A, on permet l'élargissement du recrutement de contractuels dans les corps qui ne bénéficient pas de formation statutaire.

Les récentes évolutions sur l'accès aux concours, ainsi que cette réforme de la Fonction Publique, nous ramène au XIXème, où le recrutement était clientéliste et de classe.

Le seul sujet où finalement – on nous donne des miettes – ce sont les frais de déplacements, dont les décrets sont sortis.

Comme on pouvait s'y attendre, **les frais de repas ne bougent pas**. Pourquoi devrait-on les revaloriser (taux actuel inchangé depuis 2002) ???

Après tout, les agents se déplaçant pour leur mission et qui n'ont pas accès aux restaurants administratifs devraient faire des efforts et manger moins pour garder la forme !!!

En ce qui concerne la géographie revisitée : l'idée principale présentée en décembre par la DG aux OS, est de dépasser la notion de proximité pour celle d'accessibilité. Dans le même temps, la DG veut offrir aux zones rurales des services de proximité en tirant profit du travail à distance, ainsi que d'une organisation front office/back office, respectivement le travail technique et à forte Valeur Ajoutée, et le travail de masse.

Les récentes visites de Messieurs Darmanin et Dussopt en Correze et en Creuse illustrent parfaitement le processus de destruction de la DGFIP et de nos implantations.

Pour la Correze :

- Suppressions des 22 trésoreries.
- Mise en place de 5 services comptables (back office) qui ne feront que de la saisie, sans contact avec le public, sous la responsabilité d'un comptable public.
- 1 seul SIE sur Brive ;
- la confirmation de la fusion des Services de la Publicité Foncière avec implantation à Tulle.

C'est bien un resserrement des structures existantes qui est à l'œuvre avec des fermetures de trésoreries remplacées parfois par des points de contact avec une présence DGFIP ou non.

Solidaires Finances Publiques condamne cette vision "low cost" du service public de la DGFIP et l'utilisation par ce gouvernement et ses représentants de la communication en lieu et place du dialogue social basé sur la négociation.

Géographiquement parlant, cette nouvelle organisation permettrait de sortir des emplois des chefs lieux les plus importants pour des villes moyennes.

L'idée peut paraître alléchante pour les agents de pouvoir travailler plus près de chez eux !

Cependant, ces propositions sont là pour accompagner le PSE à la DGFIP engagé par le programme CAP 2022 ! Le périmètre des missions va se rétrécir. Les suppressions d'emplois s'annoncent massives !

Alors, je sais ce que l'on va nous répondre : « **tout va bien se passer !!!** ».

Mais nous, nous entendons les informations qui nous parviennent de Seine-Maritime par exemple : départementalisation des missions, suppressions de structures, externalisation de certaines missions.

La DIS va donc disparaître suite aux décisions de Bercy dans le cadre de la réflexion générale sur l'avenir des plateformes. On balaie d'un simple revers de la main presque 20 ans d'existence. Il n'y a plus d'avenir pour l'accueil généraliste. Les horaires d'ouvertures élargies les samedi et les soirs jusqu'à 22 heures sont sacrifiés tout comme la Fonction Publique.

Monsieur le Directeur, vous n'avez pas défendu ou n'avez pas su défendre cette noble mission qu'est l'accueil généraliste du public face aux technocrates de Bercy dans un contexte où la population demande plus de justice sociale et fiscale !!! Dans une période, où il n'y a jamais eu autant d'attaques directes du pouvoir politique sur les services publics !!!

Dans les documents du CTR, prévu initialement le 29 mars, la DG ouvre donc le début des discussions sur l'avenir des Plateformes.

L'objectif étant de faciliter le pilotage de l'ensemble des structures concernées (CIS,CPS, CDC) **en unifiant le dispositif d'un point de vue organisationnel et fonctionnel, sur un modèle unifié et placé sous un pilotage commun. Les CPS relais ne semblent pas inclus dans le dispositif. Pas de précisions pour eux à ce stade.**

A terme, l'ensemble des plateaux assurera un service homogène, reprenant les compétences et savoir-faire de l'ensemble des plateaux via un plateau virtuel national. L'intégralité du territoire doit être couvert pour l'automne 2020.

La concertation sur ce sujet devant être clôturée pour l'automne prochain.

Concernant la vie des plateaux :

***Solidaires Finances Publiques* exige que les cadres A soient positionnés sur leur mission première, à savoir : le soutien,**

***Solidaires Finances Publiques et plus particulièrement la Section de la DIS* exige une audience urgente avec les représentants de la SRP pour discuter de l'avenir spécifique des agents de la DIS du fait de sa disparition au 1^{er} septembre 2020 en dehors des deux GT qui concernent l'ensemble des agents des plateformes.**

***Solidaires Finances Publiques* exige également des précisions sur les règles de mutations des agents de la DIS liées à la réforme applicable en 2020 et sur la suppression programmée de la DIS.**

Et pour finir, Solidaires Finances Publiques vous adressent toutes ses félicitations pour votre mutation et que la DIS repose en paix ...

Merci de votre écoute.